

1. Organisation du Jeu

La Société HERTA SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 311 043 194, ayant son siège social au 7 boulevard Pierre Carle, 77186 Noisiel (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 26 août (00h01) au 9 septembre 2019 (minuit) inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Rentrée chez Carrefour" (ci-après dénommé le « Jeu »).

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et ayant acheté chez CARREFOUR entre le 26 août 2019 et le 9 septembre 2019 pour 6€ de produits HERTA® de la gamme « conservation sans nitrite », à l'exclusion des membres des sociétés qui interviennent dans l'organisation du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Encart tracts distribués dans les magasins CARREFOUR participants,
- Habillages de bacs dans les magasins CARREFOUR participants.

4. Dotation mise en jeu

La dotation mise en jeu dans l'ensemble des magasins CARREFOUR participants est une voiture ZOE électrique 5 portes d'une valeur unitaire de 25000 € TTC (Plus d'informations en **Annexe 1** à la fin de ce présent règlement)

La dotation comprend la carte grise + location de la batterie 24 mois ou 15.000 kilomètres.

La dotation ne comprend pas le paiement de l'assurance.

La dotation devra impérativement être retirée par une personne titulaire du permis de conduire.

Le véhicule sera livré tel quel. Le participant fera son affaire de toute autorisation administrative, taxe, obligation réglementaire liées à l'acquisition de ce véhicule. Aucun frais annexe ne sera pris en charge par la société organisatrice. Le participant veillera à se mettre en conformité avec la loi à tous points de vue

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- avoir acheté chez CARREFOUR entre le 26 août 2019 à 00h01 et le 9 septembre 2019 pour 6€ de produits HERTA® de la gamme « conservation sans nitrite » concernés par l'opération,
- se connecter sur le site <https://kx1.co/website/PLANETEHERTA2019> entre le 26/08/2019 et le 9/09/2019 minuit, heure française ;

- pour procéder à son inscription au tirage au sort, le participant doit compléter un formulaire électronique. Lors de sa première participation, il doit remplir obligatoirement tous les champs suivants :
 - Civilité ;
 - Nom ;
 - Prénom ;
 - Adresse ;
 - Code Postal ;
 - Ville ;
 - E-mail.
- Cocher la case « je certifie être majeure au moment de ma participation ».
- cocher la case « j'ai lu et j'accepte ce règlement » ;
- télécharger sa preuve d'achat (ticket de caisse, facture...) : s'assurer d'avoir 6€ d'achat de produits HERTA® de la gamme « conservation sans nitrite » concernés par l'opération, avoir entouré les produits HERTA® conservation sans nitrite concernés par l'opération, laisser afficher le nom du magasin où l'achat a été fait et la date de l'achat. Si ces informations ne sont pas lisibles et/ou visibles, la preuve d'achat sera refusée et la participation au tirage au sort sera annulée ;
- puis valider son inscription en cliquant sur Confirmer
- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique / postale par foyer) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et / ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le 20/09/2019 et sera effectué parmi les inscriptions conformes au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Le gagnant sera averti par email ou téléphone de son gain dans un délai de 2 semaines à compter du tirage au sort. Le gagnant sera contacté par la société ACAD en charge de la livraison de la voiture. La livraison se fera au garage RENAULT, 4 avenue Pierre Mendès France, 77186 NOISIEL.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant. Sans réponse du gagnant ou s'il n'a pas pu être contacté en raison d'une adresse email inexacte ou d'un numéro de téléphone inexact, la dotation lui sera conservée pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'accueil des magasins participants jusqu'au 6 novembre 2019.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : HERTA SAS – Jeu RENTREE chez CARREFOUR 7 boulevard Pierre Carle 77186 Noisiel.

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 3 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur [...] Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à service consommateur Nestlé :

- à par courrier : Service Consommateurs Nestlé - 7 Boulevard Pierre Carle B.P. 900 Noisiel -
77446 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
- par téléphone en appelant notre Service Consommateurs au 0 806 800 363

En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

ANNEXE 1

DIMENSIONS

Longueur 4,08 m

Largeur 1,73 m

Hauteur 1,56 m

Empattement 2,59 m

Porte à faux avant 0,839 m

Porte à faux arrière 0,657 m

Voies avant 1,511 m

Voies arrière 1,510 m

Garde au sol 120 mm

POIDS

Poids à vide 1 480 kg

PTAC 1 966 kg

HABITABILITÉ

Nombre de places 5

Volume de coffre 338 l

Volume de coffre utile 1 225 l

Hauteur de seuil de chargement 724 mm

Longueur utile 580 mm

Largeur utile 1 037 mm

PNEUMATIQUES

Types de pneumatiques Saver

Matériau des jantes Acier

Taille des roues avant 185/65 R15

Taille des roues arrière 185/65 R15

Type de roues de secours Kit anti-crevaison

MOTEUR

Nom du moteur Electrique

Energie Electrique

Architecture Synchrone à rotor bobiné

Injection Batterie lithium-ion

Puissance réelle maxi 92 ch / 68 kW

Au régime de 3 000 tr/min

Couple maxi 220 Nm

TRANSMISSION

Boîte de vitesses Automatique

Mode de transmission Traction

TECHNIQUE

Type de châssis Monocoque

Matériau du châssis Acier

Direction assistée Oui

Type de direction Electrique

Diamètre de braquage (trottoir) 10,6 m

Nombre de tours de volant 2,7

Type de suspension avant Pseudo Mac-Pherson

Type de suspension arrière Essieu souple